

**SÉANCE ORDINAIRE
9 MARS 2011**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 mars 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Suite à l'ouverture de l'assemblée, monsieur le préfet présente madame Suzanne Castonguay de Saint-Benjamin, gagnante du Prix du jury lors de la dernière édition du Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins-Appalaches.

Madame Castonguay remercie les membres du Conseil des maires pour leur accueil et apporte diverses informations sur son art et ses techniques.

2011-03-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 23 février 2011 : dépôt.**
- 5.0 Présentations :**
 - 5.1 Tour du Silence.
 - 5.2 Projet expérimental en transport collectif.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 6.1 Représentations, programmes d'aide aux entreprises : suivi.
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**

- 7.1 Modification du schéma d'aménagement : Projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire.
- 7.2 Rencontre avec la CPTAQ.
- 7.3 Service d'inspection : projet d'entente intermunicipale.
- 7.4 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Sabine.
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Programme d'aide aux MRC (MAMROT).
 - 8.2 Serveur réseau.
- 9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
 - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 9.2 Comité quad et motoneige.
 - 9.3 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.
 - 9.4 Sécurité incendie.
- 10.0 Administration :**
 - 10.1 Listes des comptes à payer.
 - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia.**
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2011, ET SUIVI :

2011-03-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 FÉVRIER 2011 : DÉPÔT :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 PRÉSENTATIONS :

5.1 Tour du Silence :

Mesdames Colette Giroux, coordonnatrice du Tour du Silence sur le territoire de notre MRC, et Marie Nolet, membre du comité organisateur, apportent diverses informations sur cette activité. Cet événement constitue à la fois un rappel de l'importance du partage de la route avec les cyclistes et une commémoration des décès de cyclistes sur les voies publiques.

Le Tour du Silence sur notre territoire se tiendra le 18 mai prochain, avec son départ au site du ministère des Transports, à Lac-Etchemin.

2011-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la MRC contribue pour une somme de deux cents dollars (200\$) pour l'organisation de l'édition 2011 du Tour du Silence qui se tiendra sur notre territoire le 18 mai prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.2 Projet expérimental en transport collectif :

Madame Nadine Perron présente le projet expérimental en transport collectif qui découle d'une Entente spécifique de la CRÉ avec les Offices municipaux d'habitation desservant les territoires des Municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Magloire, Saint-Camille et Sainte-Justine. L'Office municipal de Saint-Camille est mandataire pour la réalisation de cette entente spécifique avec la CRÉ.

Afin d'optimiser cette ressource financière, il y a lieu de procéder à une entente entre la MRC et ces OMH, laquelle entente devrait permettre d'aller chercher des sommes additionnelles en vertu du programme d'aide au transport en milieu rural du ministère des transports.

2011-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer une entente à intervenir entre la MRC et l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Camille, intervenant à cette entente à titre de mandataire des Offices municipaux d'habitation (OMH) desservant les municipalités de Sainte-Sabine, Saint-Magloire, Saint-Camille et Sainte-Justine, et dont l'objet consiste en un projet expérimental de transport collectif sur le territoire de ces municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :

6.1 Représentations, programmes d'aide aux entreprises : suivi :

Monsieur Yvon Lévesque, directeur du CLD, fait état de la rencontre tenue avec les représentants de la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), dont le directeur régional, monsieur Roch Delagrave.

Monsieur le préfet et le directeur général de la MRC étaient aussi présents à cette rencontre qui faisait suite aux représentations effectuées auprès du ministre du MDEIE, monsieur Clément Gignac qui avait par ailleurs fait suivre nos demandes à la direction régionale du ministère.

Une communication élaborant les principaux éléments de programmes pouvant soutenir les entreprises de notre MRC devait nous parvenir suite à cette rencontre; communication que ni le CLD, ni la MRC n'a toutefois encore reçue.

Quant aux représentations effectuées par la MRC auprès de monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances (avec copies aux députés des comtés de Beauce-Sud et de Bellechasse), aucune réponse officielle n'a présentement été reçue à cette date. Monsieur le préfet fait toutefois part que le bureau de comté de madame Dominique Vien a informé le directeur de la MRC que la démarche visant spécifiquement l'application sur le territoire de notre MRC de crédits d'impôts pour nouveaux diplômés fait présentement l'objet d'une étude au cabinet du ministre des Finances.

2011-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins maintienne sa demande de rencontre auprès du ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, et ce en suivi aux demandes formulées auprès du ministre des Finances par la résolution no 2010-10-13 adoptée par ce Conseil le 13 octobre 2010;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins demande l'appui de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA) aux demandes formulées par la MRC des Etchemins auprès du ministre des Finances et du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) par la résolution no 2010-10-13 adoptée par le Conseil des maires;

QUE cette demande d'appui de la CRÉ fasse état des considérations et des indicateurs de dévitalisation qui ont amené le Conseil des maires à demander aux ministres des Finances et du MDEIE, que certaines mesures particulières puissent être appliquées sur le territoire de la MRC des Etchemins afin de soutenir efficacement les entreprises et la main d'œuvre de la MRC.

Le vote est demandé :

Pour : 12 représentant 95,76% de la population
Contre : 1 représentant 4,24% de la population

ADOPTÉE.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

7.1 Modification du schéma d'aménagement : Projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :

2011-03-06

Adoption du projet de règlement no 99-11 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement : agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT la demande faite par le conseil municipal de Saint-Magloire concernant l'agrandissement du périmètre urbain de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QU'une copie du projet de règlement no 99-11 visant à modifier le schéma d'aménagement soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir un avis préalable et ce tel que prévu aux articles 50 et 51 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que soit adopté le projet de règlement no 99-10 suivant :

**Projet de règlement no 99-11 modifiant le règlement no78-05
Schéma d'aménagement du territoire de la M.R.C. des Etchemins
ainsi que ses amendements.**

ARTICLE 1 : Titre

Le présent projet de règlement est intitulé « **Projet de règlement no 99-11 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement ainsi que ses amendements** ».

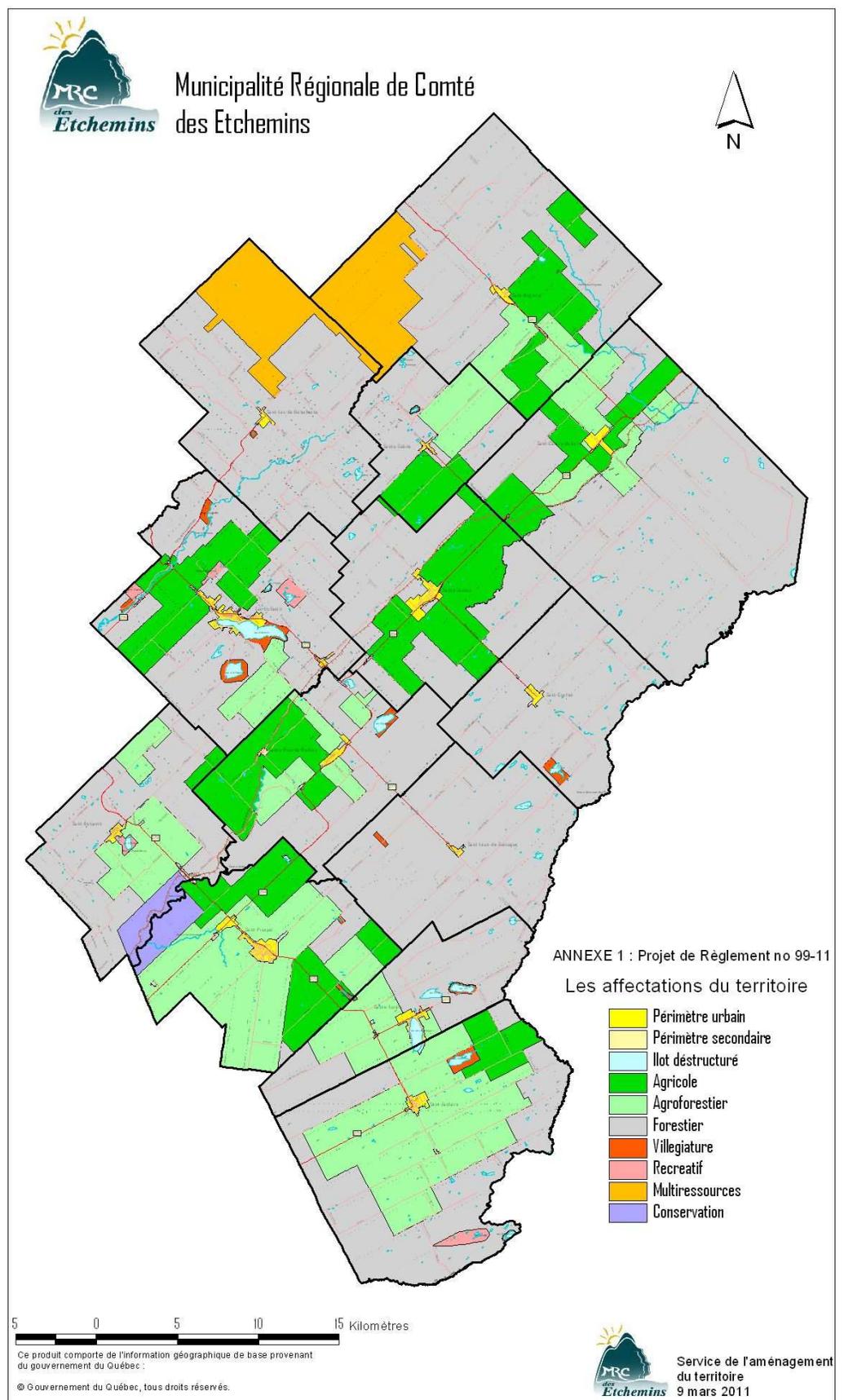
ARTICLE 2

Le règlement numéro 078-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement est modifié à toute fin que de droit de la façon suivante :

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ARTICLE 3 : Les grandes affectations du territoire

Pour tenir compte de l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Magloire, l'annexe 1, constitué du plan « Les grandes affectations du territoire » faisant partie intégrante du règlement 078-05 est abrogée et remplacée par le plan suivant :



ARTICLE 4 : Le tableau 3.13 : Données relatives à la municipalité de Saint-Magloire :

Pour tenir compte de l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Magloire, le tableau 3.11 (Données relatives à la municipalité de Saint-Magloire) faisant partie intégrante du règlement 078-05 est modifié de la façon suivante :

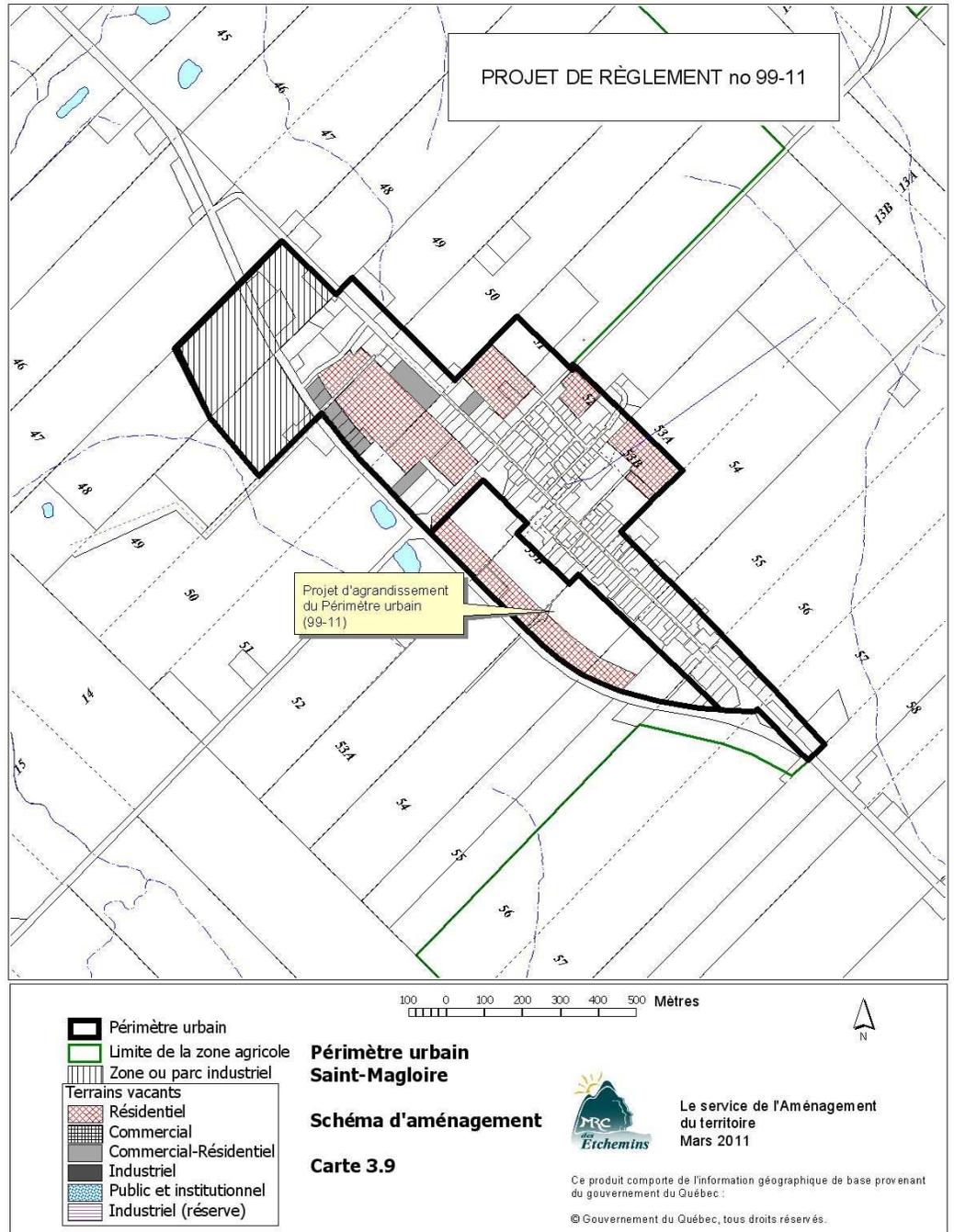
La section « Caractéristiques du périmètre d'urbanisation » est modifiée ainsi :

- la superficie « 61,737 ha » est remplacée par « 75,137 ha »;

2. le chiffre « 12 » est ajouté à la ligne « Commercial et résidentiel » vis-à-vis la colonne « Non des. » et « Avec rue »;

ARTICLE 5 : Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire

La carte 3.9 (Périmètre urbain Saint-Magloire) datée de mars 2008 est remplacée par la carte reproduite ci-après (datée de mars 2011)



ARTICLE 6 : Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent projet de règlement :

- 1- Document justificatif
- 2- Nature des modifications à apporter aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités

ARTICLE 7: Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ANNEXE 1
Document justificatif : Projet de règlement no 99-11

**L'agrandissement du périmètre urbain
de la municipalité de Saint-Magloire**

L'agrandissement d'approximativement 13,40 hectares du périmètre urbain permettra à la municipalité de mieux localiser certains projets commerciaux entre autres. Actuellement, les espaces dédiés aux usages commerciaux sont limités. La municipalité souhaite profiter de l'axe de la route 281 et de la partie non zonée agricole située entre les limites du périmètre urbain actuel et la route 281 pour y autoriser l'implantation de certains usages commerciaux.

De plus, il a été considéré que le secteur visé pour l'agrandissement projeté était celui ayant le moindre impact. En effet, en plus de n'avoir à créer aucune nouvelle voie publique, la partie visée est localisée en zone « blanche » et actuellement à l'intérieur de l'affectation forestière. Aucun établissement d'élevage n'est situé à proximité. Dans les faits, en vertu du schéma d'aménagement en vigueur, la construction résidentielle est déjà autorisée à l'intérieur de l'affectation forestière où l'agrandissement du PU est projeté. Une douzaine(12) de terrains non desservis y sont déjà disponibles et constructibles sans qu'ils ne soient localisés à l'intérieur du périmètre urbain actuel.

Par ailleurs, compte tenu de la topographie de ce secteur (forte pente), seule la bande longeant la route 281 pourra faire l'objet d'un développement.

ANNEXE 2 : Projet de règlement no 99-11

**Nature des modifications à apporter au plan
et règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Magloire**

Le conseil d'une MRC adopte, en même temps que tout projet de règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications que la municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme applicables à la modification projetée (réf. article 53.11.4, LAU).

Ce document sera transmis à la municipalité concernée laquelle aura six (6) mois pour modifier son plan et ses règlements, le cas échéant.

1. Municipalité de Saint-Magloire / schéma d'aménagement

Une fois la modification du schéma d'aménagement en vigueur, le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Magloire devront être modifiés afin de se conformer à la nouvelle délimitation du périmètre urbain proposé ainsi que, le cas échéant, aux prescriptions exigées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-03-07

Modifications au Schéma d'aménagement : nominations des membres de la Commission chargée de tenir l'assemblée (réf. art. 53.1, LAU) :

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement a été adopté par le Conseil des maires le 9 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement doit être soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil, formée des membres de celui-ci (réf. Article 53.1, LAU);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires désigne Mesdames Marielle Lemieux et Suzanne C. Guenette, Messieurs Hector Provençal, Harold Gagnon et Ronald Gosselin à titre de membres de la commission chargée de la tenue de ou des assemblées publiques relative(s) à la consultation sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement (no 99-11);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Rencontre avec la CPTAQ :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les membres du Conseil de la tenue des rencontres avec la CPTAQ visant à s'entendre sur les tenants et aboutissants d'une éventuelle décision relativement à la demande d'autorisation à portée collective (article 59) adressée en janvier dernier.

Les commissaires et techniciens de la CPTAQ sont disposés à rencontrer les représentants de la MRC et de l'UPA les 18 et 25 mai, et au besoin le 7 juin prochain. Les rencontres se tiendront à la salle du Conseil de la MRC à compter de 10h00 les 18 et 25 mai et au besoin à compter de 13h00 le 7 juin.

Suite à l'invitation faite aux membres du Conseil des maires, messieurs Jean Paradis, Ronald Gosselin et Hector Provençal se proposent pour représenter la MRC. Mesdames Suzanne C. Guenette et Marielle Lemieux signifient leur disponibilité au besoin.

7.3 Service d'inspection : projet d'entente intermunicipale :

Faisant suite à la rencontre des municipalités utilisatrices du service d'inspection de la MRC le 24 février dernier, monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, mentionne qu'il est à rédiger une proposition d'entente intermunicipale relative au service d'inspection en bâtiment et environnement.

Rappelons que l'entente vise essentiellement à bien cerner les responsabilités et obligations tant de la MRC que des municipalités et de les inscrire dans une entente convenue entre les parties et conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal.

Il est suggéré que l'entente soit signée par l'ensemble des municipalités qui ne seraient liées par celle-ci que si elles réservent des heures pour l'exercice financier suivant.

Le projet d'entente sera analysé par le comité administratif et devrait être déposé et présenté à la prochaine séance du Conseil de la MRC. Par la suite, elle sera transmise à toutes les municipalités qui devront exprimer leur intérêt à conclure une telle entente avec la MRC et ce, dans les 60 jours suivant sa transmission (réf. article 569.0.1. du Code municipal).

7.4 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Sabine :

2011-03-08

Certificat de conformité relatif au règlement no 01-2011 de la Municipalité de Sainte-Sabine :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 7 mars 2011, le règlement no 01-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme municipale (zonage) au schéma d'aménagement de la MRC (concordance au règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 01-2011 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.5 Règlement sur les nuisances :

Suite à la préparation, par la MRC d'un modèle de règlement sur les nuisances et l'insalubrité, une information est apportée à l'effet que les responsables du dossier d'insalubrité au CSSS des Etchemins pourront apporter des précisions complémentaires à ce sujet aux municipalités locales.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Programme d'aide aux MRC (MAMROT) :

2011-03-09

Programme d'aide financière aux MRC :

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit signer une *Entente de gestion* avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, telle entente ayant pour objet l'application du Programme d'aide financière aux MRC pour les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la MRC doit établir des attentes et se fixer des objectifs avec un échéancier pour les réaliser, lesquels ont été formulés et sont présentés en Annexe 1 de l'entente à intervenir;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le document déposé décrivant les attentes et les objectifs avec échéancier pour les réaliser, lesquels sont présentés en Annexe 1 de l'entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC;

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC des Etchemins, et ayant pour objet l'application du Programme d'aide financière aux MRC pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.2 Serveur réseau :

2011-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte la recommandation formulée par les membres du comité administratif à l'effet de procéder, tel que prévu lors de la préparation du budget 2011, à l'acquisition d'un nouveau serveur réseau;

QUE l'acquisition de cet équipement soit effectuée auprès de l'entreprise Solutions GA au coût de 15 667\$ incluant l'installation;

ET QUE l'on procède aussi à l'acquisition des divers logiciels et au paiement des licences nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement pour un montant de 9 767\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-03-11

Ajournement :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit ajournée pour une période de 15 minutes avant la pause afin de tenir une brève rencontre de travail à huis-clos.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Tous les membres du Conseil présents à l'ouverture de l'assemblée sont de retour à la reprise de la séance.

9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.2 Comité quad et motoneige :

Monsieur le maire Harold Gagnon attire l'attention sur le compte-rendu de la dernière réunion du comité Quad et motoneige dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil des maires.

Une mise au point est faite concernant une information erronée qui a été véhiculée sur la relocalisation éventuelle du sentier Trans-Québec sur le territoire de la MRC. Tel que noté au compte rendu de la réunion du comité tenue le 22 février dernier : « *En aucun temps, le comité quad et motoneige des Etchemins n'a envisagé la relocalisation de ce sentier dans l'emprise de la voie ferrée. Il est dans la vision du comité de protéger ce tracé et de le recommander comme sentier permanent* ».

Les délibérations de ce comité ont aussi conduit à vérifier l'intérêt des municipalités face à un éventuel projet de piste cyclable sur le territoire de la MRC.

2011-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QU'un comité vélo soit mis sur pied pour explorer les possibilités de développer un ou des circuits vélo en invitant les municipalités à référer des personnes intéressées à participer aux travaux de ce comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Monsieur le maire Adélarde Couture informe qu'un *Sommet des partenaires de la forêt privée* se tiendra le 27 mai prochain. Il rappelle de plus que l'assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches se tiendra en juin prochain.

9.4 Sécurité incendie :

Un rappel est fait de la rencontre sur la sécurité incendie qui a déjà été annoncée pour le 14 mars prochain.

10.0 ADMINISTRATION :

2011-03-13

10.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 217 953,32\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

11.1 Conférence régionale des élus (CRÉ) de Chaudière-Appalaches, et CRÉ de l'Estrie :

Copies des résolutions adoptées par les CA des deux CRÉ relatives au Consensus interrégional concernant l'importance de la réhabilitation et de la relance du corridor ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central. Résolution semblable à celle déjà adoptée par le Conseil des maires. Correspondance déposée.

11.2 Laurent Lessard, ministre MAMROT :

Confirmation de l'approbation et de l'entrée en vigueur de notre règlement no 98-11 adopté le 12 janvier 2011 et modifiant le schéma d'aménagement de la MRC. Correspondance déposée.

11.3 Tourisme Chaudière-Appalaches :

Invitation au Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 8 avril à Lévis (Centre des Congrès), à compter de 17h00. Coût par personne : 100\$. Correspondance déposée.

11.4 Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Invitation aux municipalités à devenir membre, ou à renouveler leur adhésion à la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches. Comme il semble que les municipalités n'ont pas reçu directement cette communication de la Corporation, on fera suivre celle-ci aux directions générales.

11.5 MRC de Brome-Missisquoi :

Copie d'une résolution adressée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La SCHL a modifié ses normes de financement pour les immeubles collectifs, dont les résidences pour personnes âgées, en faisant passer le nombre de lits pour admissibilité au financement de 25 à 50. Compte tenu que cette modification cause préjudice aux petites communautés rurales où les projets se situent souvent entre 25 et 50 lits, la résolution demande que la norme d'admissibilité au financement de la SCHL soit ramenée à 25 lits.

2011-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires appuie la résolution adoptée par la MRC de Brome-Missisquoi demandant à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) que la norme d'admissibilité pour le financement des immeubles collectifs, dont les résidences pour personnes âgées, soit ramenée à 25 lits, tel qu'elle l'était auparavant, la nouvelle norme d'admissibilité de 50 lits causant préjudice aux petites communautés rurales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.6 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Documentation reçue par les membres du CA de l'AMVAP et remise à chacun des membres du Conseil des maires.

11.7 Relais pour la Vie :

Documentation remise à chacun des membres du Conseil des maires.

11.8 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches :

Demande à l'effet que le Conseil des maires adopte une déclaration de principe d'égalité et de parité, et que le suivi de cette demande soit faite auprès des municipalités locales. Copie de la documentation et de la Déclaration remise à chacun des membres du Conseil des maires.

2011-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins adopte la Déclaration de principe d'égalité et de parité suivante :

« Nous, représentants de la MRC des Etchemins,

reconnaissons :

- l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes;*
- que la présence des femmes dans les instances décisionnelles assure une juste représentation démocratique;*
- que l'expertise des femmes apporte une richesse dans leur milieu et dans le développement de notre région.*

Par l'adoption de cette déclaration de principe, nous nous engageons à promouvoir les principes d'égalité et de parité au sein de notre organisation et à faire connaître notre action dans le milieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.0 VARIA :

Aucun nouveau point n'est apporté.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question sur de nouveaux sujets n'est soumise.

2011-03-16

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER